NA4079.

DECLARATION DE CONFORMITE CE

Fabricant:	JLG France SAS	Dossier Technique:	JLG EMEA B.V.
Adresse:	Z.I. De Faullet BP 20 47400 Tonneins France		Polaris avenue 63, 2132 JH Hoofddorp The Netherlands
Contact:	Barrie Lindsay	Fonction:	Director of Engineering-Europe
Type de machine:	Plate-forme élévatrice mobile de personnel		
Modèle:	Toucan 12E Plus		
Numéro de série:	A300058260		
Organisme notifié:	CETIM		
Numéro de l'ON:	0526		
Adresse:	BP 80067 60307 Senlis France		
Numéro d'attestation:	2681/5128/760/08/17/0024		
Normes de référence :	EN 55011:2009/A1:2010, EN 61000-6-2:2005 EN 280:2013+ A1:2015, EN ISO 12100:2010		

JLG Industries Inc. affirme par la présente que la machine mentionnée ci-dessus se conforme aux exigences de:

2014/30/EU	Émissions électromagnétiques
2006/42/EC	Directive Machines

B. Lindsay

Signature: _____

Nom: Barrie Lindsay

Date: 16 septembre 2019

Fonction: Director of Engineering-Europe

Lieu: Hoofddorp, Netherlands

Remarque:

Cette déclaration est conforme aux exigences de l'annexe II-A de la Directive du Conseil 2006/42/EC.

Toute modification de la machine décrite ci-dessus rendrait cette déclaration caduque.

NA4079

Certificat de passage des tests et vérifications

1. Nom & adresse du groupe	JLG INDUSTRIES, INC. 1 JLG Drive McConnellsburg, PA 17233-9533
2. Modèle	Toucan 12E Plus
3. Numéro de série	A300058260
4. Date de l'essai	10 septembre 2019
5. Charge nominale	200kg
6. Hauteur plate-forme	10.65m
7. Porté maxi	5.55m
8. Pression hydraulique maxi	180bar
9. Tassement avec charge nominale en 10 minutes	0mm
10. Charge de test statique	300kg
11. Poids en order de marche	4910kg

Déclaration:

Nous certifions en date du 10 septembre 2019 que la machine ci-dessus mentionnée a été soumise aux tests et vérifications et qu'aucune anomalie ou défaut n'a été constatée

Adresse: JLG France SAS, Z.I. De Fauillet BP20, 47400 Tonneins, France

Examinateur: **Jean-Michel Bard** Qualité: **Quality Control**

Soussigné pour JLG Industries, Inc.:

David S. Ritchey,
Sr. Director of Quality Control

Note:

La machine ne doit pas être utilisé si au cours de la première année elle n'est pas examinée et testée par une personne compétente, et qu'un certificat l'attestant ne soit établi.

La machine ne doit pas être utilisée si après un accident ou une réparation majeure elle n'a pas été soumise à un examen minutieux et que ceci soit certifié conforme par un document.